

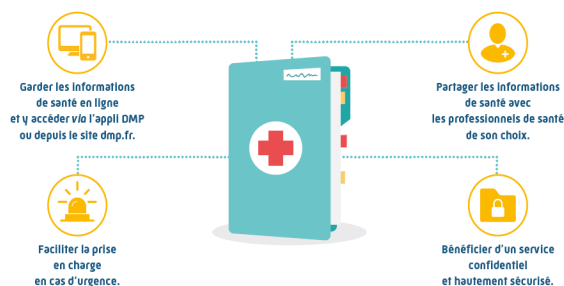
DMP, le gardien numérique de votre santé !

Depuis son lancement fin 2018, le Dossier Médical Partagé (DMP) connaît un succès grandissant. Aujourd'hui, plus de 5 millions de personnes l'ont adopté. Alors pourquoi pas vous ?



Le DMP est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise toutes vos informations de santé en un seul endroit. Gratuit et confidentiel, il vous permet de partager ces informations avec les professionnels de santé de votre choix, qui pourront ainsi vous soigner plus efficacement.

Le Dossier Médical Partagé permet de...



Le DMP, à quoi sert-il ?

Il permet de rassembler dans un espace sécurisé : l'historique de vos soins des 24 derniers mois, automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie, les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, les pathologies et allergies éventuelles, les résultats d'examens (comptes rendus de radios, d'analyses biologiques, etc...), les traitements médicamenteux. Le DMP permet de conserver et de mettre à jour votre histoire médicale grâce aux informations déposées, avec votre accord, par votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre laboratoire de biologie, les établissements de santé dans lesquels vous avez séjourné. Un espace personnel est également à disposition de chacun pour y déposer toutes informations médicales jugées utiles. En cas d'urgence, si votre enfant se blesse, le DMP peut améliorer l'efficacité de sa prise en charge. Lors d'un appel au Samu Centre 15 concernant votre enfant, le médecin régulateur pourra alors accéder

à votre DMP. Si votre état ou celui de votre enfant présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre DMP. Tous ces accès en urgence y sont tracés.

Installez le DMP dans votre quotidien. Un seul mot d'ordre pour l'Assurance Maladie : faciliter sa création en vous proposant plusieurs voies d'ouverture. Vous pouvez ouvrir votre DMP auprès de votre pharmacien en officine, auprès d'un agent de la Cnam, auprès d'un professionnel de santé ou par vous-même sur le site internet www.dmp.fr.

Une application : le DMP à portée de main. Gratuite et sécurisée, l'appli DMP pour smartphone et tablette permet à tout détenteur d'un DMP de le consulter, de l'enrichir et d'être informé des actions qui y sont effectuées (ajout de documents par exemple).